

Le blason des nobles Cordier, de St-Maurice et celui des nobles Bovier, de Villeneuve

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **61 (1947)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le blason des nobles Cordier, de St-Maurice et celui des nobles Bovier, de Villeneuve

par le baron d'YVOIRE.

Les *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande ont maintes fois évoqué la conspiration d'Isbrand Daux, de Lausanne, et du baron d'Hermance, qui devait à la fin de décembre 1588 rendre au duc Charles-Emmanuel de Savoie le château de Chillon. Une indiscretion la fit échouer et le lieutenant baillival Ferdinand Bovier, mon sexaïeul, qui y était plus que compromis, échappant aux gardes bernois qui l'avaient arrêté, vint se réfugier en Chablais où se fixa sa descendance.

Le premier ancêtre connu avec certitude de Ferdinand est son arrière-arrière-grand-père, François Bovier, natif de Lompnes en Bugey. Il en partit à la fin du XIV^e siècle et vint, comme secrétaire du gouverneur Jacques Champion, s'établir à Villeneuve, près de Chillon, dont il fut vibailly de 1400 à 1404 et bailli de 1433 à 1441. Il avait épousé en 1408 D^{lle} Jeanne, fille unique de N. Pierre Cordier, de St-Maurice, et d'Isabelle de Prez. Cette dernière était fille de Janin de Prez et d'Alexie de Pontverre. Pierre Cordier avait eu pour père Mess^{re} Thomas Cordier, de St-Maurice, D^r ès lois et chevalier.

D'abord appelé discret, provide ou égrège, François Bovier est rarement qualifié noble avant 1430. Il l'est toujours après cette date, soit à cause des fiefs avec omnimode juridiction qu'il reçut alors du comte Antoine de Gruyère, soit à raison des servis que lui devaient des gentilshommes très qualifiés tels que les Pontverre ; soit enfin parce que la haute charge de bailli du Chablais à laquelle il était parvenu lui assurait une place incontestée dans les rangs de la noblesse.

C'est peut-être alors seulement — peut-être bien auparavant, lors qu'il fut en possession de l'hoirie de ses beaux-parents — que François Bovier commença à porter armoiries, rien ne nous permet d'en préciser l'époque. Ce qui est hors de doute, c'est que le blason qu'il prit, qui figurait à Villeneuve sur la maison Bovier (jusqu'en 1910, où elle fut détruite), et que portent encore ses descendants, est de *gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois écussons de même, 2 et 1*.

Jamais je n'avais recherché l'origine des armes adoptées par mon ancêtre jusqu'au jour où, feuilletant le bel *Armorial vaudois*, si sérieusement documenté, de M. Galbreath, j'y lus que Thomas Cordier, mon aïeul — à quatorze générations en arrière — avait apposé en bas d'un acte de 1363 son sceau, soit un écu portant *une fasce accompagnée de trois têtes de léopard, 2 et 1*. Il n'était, bien entendu, pas question d'émaux ; mais le dessin avait une telle analogie avec celui de nos armes qu'une supposition naquit de suite en mon esprit : ces trois têtes de léopard ne seraient-elles pas l'interprétation erronée de nos trois écussons dans un sceau plus ou moins oblitéré ? Et François Bovier n'avait-il pas pris tout simplement le blason de sa femme, seule héritière de sa maison ? N'y aurait-il même pas été obligé par

le testament de son beau-père (document malheureusement disparu), conformément aux usages de l'époque ?

J'exposai mon hypothèse à M. Galbreath ; le savant héraldiste voulut bien trouver quelque intérêt à ma suggestion. Il examina soigneusement le moulage qu'il avait fait du sceau de Thomas Cordier, conservé sous forme d'un surmoulage moderne de l'original, aux Archives Cantonales, à Lausanne, parmi les sceaux



Fig. 112.

Sceau de Thomas Cordier, état actuel.



Fig. 113.

Etat primitif probable du sceau de Thomas Cordier.

coupés de la collection DuMont. Ce document, vieux de près de six siècles, est, à son avis, en trop médiocre état pour qu'on puisse discerner avec certitude si les pièces meublant l'écu sont des têtes de léopard ou des écussons. Mais s'il ne croit pas possible d'arriver à une conclusion assurée, il considère néanmoins ma conjecture comme extrêmement probable (fig. 112 et 113). Je serai plus audacieux que lui sans penser l'être trop. J'ai considéré avec beaucoup d'attention le surmoulage — exécuté avec la fidélité et la finesse dont il a le secret — qu'il m'a aimablement fait parvenir et je crois ne plus pouvoir hésiter ; les pièces que j'ai sous les yeux, bien qu'assez endommagées, ressemblent plus à des écussons qu'à des têtes de léopard ; on n'y distingue nul profil des oreilles, nulle saillie des arcades sourcilières ou des muffles. Tout bien examiné, dans le blason du vieux chevalier Thomas Cordier, de St-Maurice, je reconnais vraiment celui qui, depuis plus de cinq siècles, est nôtre.

Miscellanea



Fig. 114.

Sceau d'un chevalier de l'Ordre de Saint-Jean. Les sceaux des membres de l'Ordre de Saint-Jean ont l'attrait particulier d'une variété étonnante. Celui que nous donnons ici (fig. 114) est celui de Frère Ithier de Pérusse, d'une famille du Limousin, commandeur de Bellechassaigne-en-Guienne (Dépt. Corrèze, arrond. d'Ussel, canton de Sornac). Il montre un homme d'armes de 1369, tenant un écu-targe aux armes Pérusse (*de gueules au pal de vair*) et accompagné de deux léopards accroupis. On peut admettre qu'il s'agit d'un portrait. Notons que le sceau ne montre nulle part la croix de l'ordre. Ce sceau (Douet d'Arcq 9908) a déjà été publié par Bosredon et Rupin, dans leur *Sigillographie du Bas-Limousin*. Brive 1886 (n° 827).
D. L. G.